



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2022-087

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2022

# Sommaire

## **43\_DDCSPP\_ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Loire /**

43-2022-06-28-00001 - ARRETE PREFECTORAL N° 2022-101 EN DATE DU 28/06/2022 PORTANT COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MEDICAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT ET HOSPITALIERE. (6 pages)

Page 3

43-2022-06-28-00002 - ARRETE PREFECTORAL N°2022-15 EN DATE DU 28/06/2022 PORTANT COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MEDICAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE. (6 pages)

Page 10

43\_DDCSPP\_ Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection des  
populations de Haute-Loire

43-2022-06-28-00001

ARRETE PREFECTORAL N° 2022-101 EN DATE DU  
28/06/2022 PORTANT COMPOSITION ET  
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MEDICAL DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA  
FONCTION PUBLIQUE D'ETAT ET HOSPITALIERE.



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-101 EN DATE DU 28/06/2022  
PORTANT COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MÉDICAL  
DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
POUR LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET HOSPITALIÈRE**

**Le préfet de la Haute-Loire**

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le code des pensions civiles et militaires de retraite et notamment l'article L31 ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;
- VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

3 Chemin du Fieu - CS 40348  
43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél. : 04 71 05 32.30  
Mél. : ddetspp@haute-loire.gouv.fr

- VU** l'arrêté préfectoral ARS/DD43/2020/02 du 31 mars 2020 portant désignation des médecins agréés généralistes et spécialistes habilités au contrôle médical des agents de la fonction publique de l'État, des collectivités territoriales et hospitalières du département de la Haute-Loire ;
- VU** les désignations de représentants du personnel titulaires et suppléants de la fonction publique hospitalière effectuées par les organisations syndicales en date du 16 janvier, 17 janvier et 4 février 2019 ;
- VU** le procès verbal des tirages au sort du 15 février 2019 désignant les représentants de l'administration pour les agents de la fonction publique hospitalière ;
- SUR** la proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire ;

## **ARRÊTE**

### **TITRE 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MÉDICAL**

#### **Article 1 :**

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- l'arrêté DDCSPP/CS/2020/029 portant composition du comité médical départemental de la Haute-Loire ;
- l'arrêté DDCSPP/CS/2014/22 du 25 juin 2014 portant constitution de la commission de réforme du département de la Haute-Loire (agents de l'État) ;
- l'arrêté DDCSPP/CS/2019/08 portant constitution de la commission de réforme des agents de la fonction publique hospitalière du département de la Haute-Loire.

#### **Article 2 :**

Le Conseil médical compétent à l'égard des agents de la fonction publique d'État et hospitalière exerçant en Haute-Loire et ne relevant pas d'un autre conseil médical, est institué auprès du Préfet de Haute-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **TITRE 2 : LE CONSEIL MÉDICAL - SESSION RESTREINTE**

#### **Article 3 :**

Sont désignés membres de cette instance les médecins suivants :

3 praticiens titulaires :

- M. le Docteur Jean-Paul GAGNE
- M. le Docteur Jean-Luc BLANC
- M. le Docteur Michel BAUZAC

3 praticiens suppléants :

- M. le Docteur Hervé GENTIL
- M. le Docteur Roland GUINAND
- M. le Docteur Pascal GARDES

### TITRE 3 : LE CONSEIL MÉDICAL - SESSION PLÉNIÈRE

#### **Article 4 : désignation des médecins membres**

Sont membres de cette instance les médecins cités à l'article 3.

#### **Article 5 : désignation des représentants de l'administration**

##### **I - Fonction publique d'État**

Sont membres de cette instance deux représentants de l'administration, désignés par le chef de service dont dépend le fonctionnaire concerné, et siégeant dans les instances représentatives de son administration d'affectation.

##### **II - Fonction publique hospitalière**

Sont membres de cette instance deux représentants proposés par les conseils de surveillance et désignés par tirage au sort.

2 titulaires	4 suppléants
Mme Blandine PRORIOU, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD de Bas-en-Basset	Mme Michèle DELOLME, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD d'Aurec-sur-Loire
	Monsieur Roland CHAREYRON, membre du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Brioude
M. Gaston FARGET, membre du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Brioude	Madame Angèle APCHER, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD de Brives-Charensac
	Siège vacant

#### **Article 6 : désignation des représentants du personnel**

##### **I - Fonction publique d'État**

Sont membres de cette instance deux représentants du personnel appartenant au même grade ou, à défaut, au même corps que l'intéressé et siégeant dans les instances représentatives de son administration d'affectation.

##### **II - Fonction publique hospitalière**

Sont membres de cette instance deux représentants du personnel désignés selon les tableaux ci-dessous.

#### **A) CAP compétentes à l'égard des personnels de catégorie A**

##### **Commission n° 1 : personnels d'encadrement technique**

2 titulaires	4 suppléants
M. Lambert HADROT (CFDT)	Mme Stéphanie PERSON (CFDT)
Sièges vacants	Sièges vacants

Commission n° 2 : personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

2 titulaires	4 suppléants
Mme Hélène BRINGOLD (CGT)	Mme Amandine RABEYRIN (CGT)
	Mme Nelly BONNET (CGT)
Mme Nathalie BONNEFOY (FO)	Mme Carine QUINTIN (FO)
	Mme Marc ASTIER (FO)

Commission n° 3 : personnels d'encadrement administratif

2 titulaires	4 suppléants
Sièges vacants	Sièges vacants

**B) CAP compétentes à l'égard des personnels de catégorie B**

Commission n° 4 : personnels d'encadrement technique

2 titulaires	4 suppléants
M. Yannick PAUL (CGT)	M. Patrick LASHERMES (CGT)
	M. Eric ENJOLRAS (CGT)
Mme Adeline BERNARD (CGT)	M. Jean-Louis AMARGIER (CGT)
	Siège vacant

Commission n° 5 : personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

2 titulaires	4 suppléants
Mme Patricia BENEZIT (CGT)	Mme Sandra BOYER (CGT)
	Mme Caroline BARTHELEMY (CGT)
Mme Annick AVIT (FO)	Mme Stéphanie FOIGNE (FO)
	M. Christophe VARENNE (FO)

Commission n° 6 : personnels d'encadrement administratif et des assistants médico-administratifs

2 titulaires	4 suppléants
Mme Claudine GELLET (CGT)	Mme Aurélie REY (CGT)
	Mme Marina MEUNIER (CGT)
Mme Christelle GARNIER (CGT)	Mme Jocelyne ROCHE (CGT)
	Mme Nathalie DONAT (CGT)

### C) CAP compétentes à l'égard des personnels de catégorie C

#### Commission n° 7 : personnels de la filière ouvrière et technique

2 titulaires	4 suppléants
M. Christophe BEAUZAC (CGT)	M. Nicolas DEBARD (CGT)
	M. David SEREIN (CGT)
Mme Sandrine LAIGRE (CGT)	Mme Béatrice BRUCHET (CGT)
	Mme Nathalie MONDILLON (CGT)

#### Commission n° 8 : personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

2 titulaires	4 suppléants
Mme Christine ROUSSILHE (CGT)	Mme Anne-Marie ARNAUD (CGT)
	Mme Anne-Sophie CHAUVIN (CGT)
Mme Joëlle SAHUC (FO)	M. Emilien CHAUTARD (FO)
	Mme Annick BONHOMME (FO)

#### Commission n° 9 : personnels administratifs

2 titulaires	4 suppléants
Mme Renée BRUNEL (CGT)	Mme Carine VIDIL (CGT)
	M. Mickaël JUBAN (CGT)
Mme Adèle JAROUSSE (CGT)	Mme Carole ISNARD (CGT)
	Mme Yvette DUMAS (CGT)

#### Commission n° 10 : personnels sages-femmes

2 titulaires	4 suppléants
Mme Sophie VEY (CGT)	Mme Carole MARGERIT (CGT)
	Mme Maëlle BROUILLARD (CGT)
Mme Michèle ISSARTEL (CGT)	Mme Aude TOURNIER NARE (CGT)
	Mme Lucie ARSAC (CGT)

### D- Représentants du personnel de direction

2 titulaires	4 suppléants
M. Gilles CHAPUIS, directeur de l'EHPAD de Saint-Julien Chapteuil	M. Cédric PONTON, directeur adjoint du Centre hospitalier du Puy-en-Velay
	Mme Josiane BOUCHET, directrice de l'EHPAD de Monistrol-sur-Loire
Mme Nathalie COTTIER, directrice de l'EHPAD de Saint-Paulien et, par intérim, de l'EHPAD de Brives-Charensac	M. Patrick BONTE, directeur adjoint de l'Hôpital de proximité de Craponne-sur-Arzon
	Mme Marion ODADJIAN, directrice de l'EHPAD de Riotord



## **TITRE 4 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Article 7 :**

Le Docteur GAGNE est désigné comme président.

À ce titre, il est chargé de l'instruction des dossiers soumis au Conseil médical et de diriger les débats en séance.

### **Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet



Éric ETIENNE

### Voies et délais de recours

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

43\_DDCSPP\_ Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection des  
populations de Haute-Loire

43-2022-06-28-00002

ARRETE PREFECTORAL N°2022-15 EN DATE DU  
28/06/2022 PORTANT COMPOSITION ET  
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MEDICAL DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA  
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE.



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRETE PREFECTORAL CDGFPT 2022/15 EN DATE DU 28/06/2022  
PORTANT COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MEDICAL  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le Préfet de la Haute-Loire

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le code des pensions civiles et militaires de retraite et notamment l'article L31 ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU** le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de Préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral ARS/DD43/2020/02 du 31 mars 2020 portant désignation des médecins agréés généralistes et spécialistes habilités au contrôle médical des agents de la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales et hospitalières du département de la Haute-Loire ;
- VU** le résultat du vote en date du 21 avril 2022, des administrateurs du CDG43 pour la désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés ;
- VU** l'arrêté n° DGS/2022/029 du 27 avril 2022 portant désignation des représentants du Département de la Haute-Loire appelés à siéger au sein du Conseil médical de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté du 12 mai 2022 du Président du Conseil Régional AUVERGNE-RHONE-ALPES relatif à la désignation des représentants du Conseil Régional AUVERGNE-RHONE-ALPES à la formation plénière du Conseil médical départemental de Haute-Loire ;

**VU** le courrier du SDIS43 en date du 16 juin 2022 relatif à la désignation des représentants du SDIS pour siéger au Conseil médical ;

**SUR** proposition de Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire ;

## **ARRÊTE**

### **TITRE 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MÉDICAL**

#### **Article 1 :**

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- l'arrêté CDGFPT/2021/7 portant constitution de la commission de réforme des agents des collectivités territoriales compétente pour les sapeurs-pompiers professionnels
- l'arrêté CDGFPT/2021/9 portant constitution de la commission de réforme des agents des collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire
- l'arrêté CDGFPT/2021/10 portant constitution de la commission de réforme des agents du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes affectés au département de la Haute-Loire
- l'arrêté CDGFPT/2021/11 portant constitution de la commission de réforme des agents des Collectivités territoriales de Haute-Loire
- l'arrêté CDGFPT/2022/12 portant constitution du conseil médical des agents des collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire
- l'arrêté CDGFPT/2022/13 portant constitution du conseil médical des agents du Conseil départemental de Haute-Loire
- l'arrêté CDGFPT/2022/14 portant constitution du conseil médical des agents du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes affectés en Haute-Loire

#### **Article 2 :**

Le Conseil médical compétent à l'égard des agents de la fonction publique territoriale qui exercent leurs fonctions en Haute-Loire ou qui y ont exercé leurs fonctions en dernier lieu, est institué auprès du Préfet de Haute-Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## TITRE 2 : LE CONSEIL MÉDICAL - FORMATION RESTREINTE

### **Article 3 : désignation des médecins membres**

Sont désignés membres de cette instance les médecins suivants :

3 praticiens titulaires :

- M. le Docteur Jean-Paul GAGNE
- M. le Docteur Jean-Luc BLANC
- M. le Docteur Michel BAUZAC

3 praticiens suppléants :

- M. le Docteur Hervé GENTIL
- M le Docteur Roland GUINAND
- M. le Docteur Pascal GARDES

## TITRE 3 : LE CONSEIL MÉDICAL - FORMATION PLÉNIÈRE

### **Article 4 : désignation des médecins membres**

Sont membres de cette instance les médecins désignés à l'article 3.

### **Article 5 : désignation des représentants des collectivités et établissements publics**

Sont membres titulaires et suppléants les représentants des collectivités et établissements publics désignés ci-après.

#### **I – Pour les collectivités affiliées au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire**

Titulaires	Suppléants
<b>Annie Bouchet</b> Maire de Borne	<b>Rémi Barbe</b> Maire de Cussac-sur-Loire
	<b>Roselyne Beyssac</b> Maire de Chomelix
<b>Raymond Abrial</b> Maire de Saint-Pierre-Eynac	<b>Adrienne Wierzba</b> Conseillère municipale de St-Germain-Laprade
	<b>Raymonde Vidil</b> Adjointe au Maire de Polignac

#### **II – Pour le Conseil Départemental de Haute-Loire**

Titulaires	Suppléants
<b>Gilles DELABRE</b> Conseiller départemental	<b>Jean-François EXBRAYAT</b> Conseiller départemental
	<b>Michel CHAUIS</b> 5 <sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil Départemental
<b>Chantal FARIGOULE</b> Conseillère départementale	<b>Nicole CHASSIN</b> Conseillère départementale
	<b>Marie-Agnès PETIT</b> Présidente du Conseil Départemental.

### III – Pour les agents du Conseil Régional affectés en Haute-Loire

Titulaires	Suppléants
<b>Caroline DI VINCENZO</b> Conseillère Régionale Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Elisabeth OUILLON-PELISSIER</b> Conseillère Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
	<b>Caroline BARRE</b> Conseillère Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Laëtitia HUGON-HILAIRE</b> Conseillère Régionale Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Jean-Luc VACHELARD</b> Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	<b>Jean-Pierre VIGIER</b> Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes

### IV – Pour les Sapeurs-pompiers professionnels du SDIS43

Titulaires	Suppléants
<b>Christiane MOSNIER</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du SDIS43	<b>Michel BRUN</b> Administrateur du SDIS43
	<b>Rémi BARBE</b> Administrateur du SDIS43
<b>Sophie COURTINE</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du SDIS43	<b>Philippe DELABRE</b> Administrateur du SDIS43
	<b>Blandine PRORIOL</b> Administratrice du SDIS43

#### **Article 6 : Désignation des représentants du personnel**

Sont membres titulaires et suppléants les représentants des collectivités et établissements publics désignés ci-après.

### I – Pour les collectivités affiliées au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire

Catégories	Titulaires	Suppléants
A	<b>Lucie BALDINI</b>	<b>Alisson REYMOND</b>
		<b>Brigitte GUENAT</b>
	<b>Sylvain DEJOUX</b>	<b>Mélanie GANNAT</b>
		<b>Jackie HUGON</b>
B	<b>Christelle GROS</b>	<b>Jérôme PINET</b>
		non désigné
	<b>Damien BEAL</b>	<b>Sophie HAMON</b>
		<b>David ROUBY</b>
C	<b>Eric TARERAT</b>	<b>Marie-Laure POUDEROUX</b>
		<b>Patrice BOYER</b>
	<b>Christophe TEYSSONNEYRE</b>	<b>Gille ROCHETTE</b>
		<b>Ludivine PENNANT</b>

## **II – Pour le Conseil Départemental de Haute-Loire**

<b>Catégories</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>A</b>	<b>Caroline DEVIDAL</b>	<b>Brigitte PAYS-INGLESE</b>
		<b>Joël ROBERT</b>
	<b>Sandrine GIRAUD</b>	<b>Marie-Christine HAMARD</b>
		<b>Benjamin JOUBERT</b>
<b>B</b>	<b>Serge PHILIBERT</b>	<b>Luc ARSAC</b>
		<b>Guy FERRET</b>
	<b>Serge CHAMBON</b>	<b>Marie-Ange COURRIOL</b>
		<b>Christine FAURE</b>
<b>C</b>	<b>Jérôme SURREL</b>	<b>Philippe BONNET</b>
		<b>Patrick GUILHOT</b>
	<b>Fabien BOYER</b>	<b>Stéphanie BONCOMPAIN</b>
		<b>Fabien CHEVALIER</b>

## **III – Pour les agents du Conseil Régional affectés en Haute-Loire**

<b>Catégories</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>A</b>	<b>Lydie CHARDERON</b>	<b>Isabelle DESCHAMPS</b>
		<b>Françoise OLLIER</b>
	<b>Maria TOMANOV</b>	<b>Marie-Anne DESJARDIS-CANIS</b>
		<b>Christilla DAMBRICOURT COMPARIN</b>
<b>B</b>	<b>Jean-Pierre CHAUX</b>	<b>Claude ROBIN</b>
		<b>Jean-Paul DUBOURGNON</b>
	<b>Alexandrine AURAY</b>	<b>Clarisse MALSERT</b>
		<b>Non désigné</b>
<b>C</b>	<b>Corinne BASTET</b>	<b>Philippe BUSSERON</b>
		<b>Mathieu FAURE</b>
	<b>Hélène SABOT</b>	<b>Sébastien PETICLERC</b>
		<b>Nathalie RAFFIN</b>

#### IV – Pour les Sapeurs-pompiers professionnels du SDIS43

Catégories	Titulaires	Suppléants
A	Xavier MERAC	Philippe GALTIER
		Non désigné
	Stéphane PONS	Pascal PERRIN
		Non désigné
B	Franck PASCAL	Pierre CHAUSSE
		Non désigné
	Romain DESORMIERE	Raphaël FERRET
		Non désigné
C	Sébastien LAFFONT	Fabien LYOTARD
		Damien CHAPUIS
	Guillaume GERMANANGUE	Pascal RIVET
		Richard REBEYROTTE

#### TITRE 4 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### **Article 7 :**

Le Docteur GAGNE est désigné comme président.

À ce titre, il est chargé de l'instruction des dossiers soumis au Conseil médical et de diriger les débats en séance.

##### **Article 8 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Loire et le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Le Préfet



Éric ETIENNE

##### Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)